

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/07/2024 - 16060 - 2015 B 02087 - 811 128 784 - A&M CONCEPT



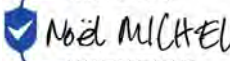
A & M CONCEPT

29 RUE DU BOIS GALON
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifiés conformes

DocuSigned by:

341517F14714447...



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Bilan



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
		Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	5 400	1 523	3 877	4 177		- 300
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	1 097	1 097				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 115	13 353	22 761	8 177		14 584
Autres immobilisations corporelles	78 250	60 022	18 229	33 515		- 15 286
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	2 500		2 500	2 500		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	14 764		14 764	33 811		- 19 047
TOTAL (I)	138 126	75 995	62 131	82 179		- 20 048
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	30 660		30 660	60 000		- 29 340
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	1 181		1 181			1 181
Clients et comptes rattachés	649 675		649 675	1 416 659		- 766 984
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	71 421		71 421	58 364		13 057
. Personnel						
. Organismes sociaux	19 119		19 119			19 119
. Etat, impôts sur les bénéfices	24 318		24 318	37 444		- 13 126
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	67 502		67 502	140 251		- 72 749
. Autres	169 057		169 057	158 347		10 710
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités				205 773		- 205 773
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	11 366		11 366	12 399		- 1 033
TOTAL (II)	1 044 300		1 044 300	2 089 237		-1 044 937
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	1 182 426	75 995	1 106 431	2 171 416		-1 064 985



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 5 000)	5 000	5 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	500	500	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	242 711	427 883	- 185 172
Résultat de l'exercice	-418 134	-185 172	- 232 962
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-169 923	248 211	- 418 134
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	246 922	327 382	- 80 460
. Découverts, concours bancaires	16 650		16 650
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	40 268		40 268
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		65 994	- 65 994
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	462 946	605 145	- 142 199
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	27 724	53 228	- 25 504
. Organismes sociaux	182 626	172 236	10 390
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	154 083	203 809	- 49 726
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 296	23 238	- 20 942
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	142 839	472 173	- 329 334
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	1 276 354	1 923 205	- 646 851
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	1 106 431	2 171 416	-1 064 985



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Annexes aux comptes annuels



Annexes aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 106 430,90 E.

Le résultat net comptable est une perte de 418 134,03 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 16/04/2024 par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hors méthode d'évaluation des immobilisations corporelles),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2023 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L123-12 à L123-28 et R123-208 du code de commerce et conformément aux dispositions des règlements comptables révisant le PCG établis par l'autorité des normes comptables, qui sont essentiellement ceux décrits ci-dessous :

1. Immobilisations corporelles

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'utilité.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2. Titres de participation

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

4. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées initialement à la valeur d'achat et font l'objet d'une provision à la clôture de l'exercice si la valeur de marché est inférieure.



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 138 126 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	5 400			5 400
Immobilisations corporelles	107 154	21 808	13 500	115 462
Immobilisations financières	36 311	953	20 000	17 264
TOTAL	148 865	22 761	33 500	138 126

Amortissements et provisions d'actif = 75 995 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 223	300		1 523
Immobilisations corporelles	65 462	22 509	13 500	74 472
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	66 686	22 809	13 500	75 995

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Usufruit	5 400	1 523	3 877	18 ans
Inst.agenc.constructions	1 097	1 097	0	5 ans
Materiel industriel	36 115	13 353	22 761	5 ans
Materiel de transport	48 660	33 903	14 757	5 ans
Mat.bureau & informatique	29 590	26 119	3 472	de 3 à 5 ans
TOTAL	120 862	75 995	44 867	

Etat des créances = 1 027 223 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	14 764		14 764
Actif circulant & charges d'avance	1 012 459	1 012 459	
TOTAL	1 027 223	1 012 459	14 764

Produits à recevoir par postes du bilan = 471 789 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	452 670
Autres créances	19 119
Disponibilités	
TOTAL	471 789

Charges constatées d'avance = 11 366 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Annexes aux comptes annuels (suite)

Notes sur le Bilan Passif

Capital social = 5 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	700	7,14	5 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	700	7,14	5 000

Etat des dettes = 1 276 354 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	263 572	96 764	166 807	
Dettes financières diverses	2 230	2 230		
Fournisseurs	462 946	462 946		
Dettes fiscales & sociales	366 729	366 729		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	180 876	180 876		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 276 354	1 109 546	166 807	

Charges à payer par postes du bilan = 218 938 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	71 085
Dettes fiscales & sociales	56 474
Autres dettes	91 380
TOTAL	218 938

Notes sur le Compte de Résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 5 453 546 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	5 453 546	100,00 %
TOTAL	5 453 546	100.00 %



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Liasse fiscale 2023

Formulaire obligatoire (article 11 A du code général des impôts)

1

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A & M CONCEPT

1 1 2

Adresse de l'entreprise 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Durée de l'exercice précédent * 1 1 2

N° SIRET * 8 1 1 1 2 8 7 8 4 0 0 0 3 0

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 3 1 1 1 2 1 2 0 2 1 3

Brut 1

Amortissements, provisions 2

Net 3

Capital souscrit non appelé (I) AA

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Frais d'établissement * AB AC

Frais de développement * CX CQ

Concessions, brevets et droits similaires AF AG

Fonds commercial (I) AH AI

Autres immobilisations incorporelles AJ 5 400 AK 1 523 3 877

Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL AM

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Terrains AN AO

Constructions AP 1 097 AQ 1 097

Installations techniques, matériel et outillage industriels AR 36 115 AS 13 353 22 761

Autres immobilisations corporelles AT 78 250 AU 60 022 18 229

Immobilisations en cours AV AW

Avances et acomptes AX AY

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS CT

Autres participations CU 2 500 CV 2 500

Créances rattachées à des participations BB BC

Autres titres immobilisés BD BE

Prêts BF BG

Autres immobilisations financières * BH 14 764 BI 14 764

TOTAL (II) BJ 138 126 BK 75 995 62 131

ACTIF CIRCULANT

STOCKS *

Matières premières, approvisionnements BL 30 660 BM 30 660

En cours de production de biens BN BO

En cours de production de services BP BQ

Produits intermédiaires et finis BR BS

Marchandises BT BU

Avances et acomptes versés sur commandes BV 1 181 BW 1 181

CRÉANCES

Clients et comptes rattachés (3) * BX 649 675 BY 649 675

Autres créances (3) BZ 351 418 CA 351 418

Capital souscrit et appelé, non versé CB CC

DIVERS

Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD CE

Disponibilités CF CG

Charges constatées d'avance (3) * CH 11 366 CI 11 366

TOTAL (III) CJ 1 044 300 CK 1 044 300

Comptes de régularisation

Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW

Primes de remboursement des obligations (V) CM

Écarts de conversion actif * (VI) CN

TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO 1 182 426 LA 75 995 1 106 431

Retenues : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP

(3) Part à plus d'un an : CR

Classe de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

VIRTUOZ EXPERTISE

Page 18



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		A & M CONCEPT		Néant ☐	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 5 000...)	DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	242 711		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(418 134)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	(169 923)		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	263 572		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 230		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	462 946		
	Dettes fiscales et sociales	DY	366 729		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	180 876		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	1 276 354			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 106 431			
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 109 547		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	16 650			

4408 Exercices comptables finissant 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Formulaire obligatoire (article
33 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2024

Désignation de l'entreprise : **A & M CONCEPT** Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	5 400	KE		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP	1 097	KQ		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS	14 307	KT		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		
		Matériel de transport *		KY	62 160	KZ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	29 590	LC		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		
		Avances et acomptes		LK		LL		
	TOTAL III		LN	107 154	LO		LP	21 808
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		SG		8M		8T
		Autres participations		8U	2 500	8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	33 811	IU	953	IV	
TOTAL IV		LQ	36 311	LR	953	LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		QG	148 865	QH	953	QJ	21 808	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation nette * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou rachat d'un service ou rachat d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	5 400	IX	5 400	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		IZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH	1 097	MI	1 097
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	36 115	ML	36 115
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP	13 500	MQ	48 660	MR	48 660
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	29 590	MU	29 590
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	13 500	NH	115 462	NI	115 462
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		OU		OT		OW	
		Autres participations	IO		OX		OY	2 500	OZ	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	20 000	2F	14 764	2G	143	
TOTAL IV		I3		2J	20 000	2K	17 264	2H	143	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		OK	33 500	OL	138 126	OM	121 005	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.LP N° 2054-bis-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A & M CONCEPT Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

VIRTUOZ EXPERTISE Page 24



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A & M CONCEPT										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développements			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RJ		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE	1 223	PF	300	PG		PH	1 523	
TOTAL I			RK	1 223	RM	300	RN		RO	1 523	
Terrains			PI		PI		PK		PL		
Constructions			PM		PN		PO		PQ		
			PR		PS		PT		PU		
			PV	1 097	PW		PX		PY	1 097	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	6 130	QA	7 223	QB		QC	13 353	
Autres immobilisations corporelles			QD		QE		QF		QG		
			QH	37 786	QI	9 617	QJ	13 500	QK	33 903	
			QL	20 449	QM	5 670	QN		QO	26 119	
			QP		QR		QS		QT		
TOTAL II			QU	65 462	QV	22 509	QW	13 500	QX	74 472	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			QN	66 686	QP	22 809	QQ	13 500	QR	75 995	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général des crédits (NP + NQ + NR)		NW			NS + NT + NU		NW - NY	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A & M CONCEPT					Néant ☒					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	5T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	4U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	U		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y			
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	02		03		04		05	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (I) *	06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III		7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.									10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.										

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



A & M CONCEPT 29 RUE DU BOIS GALON 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2024

Désignation de l'entreprise : A & M CONCEPT				Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	14 764	UV		UW 14 764	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	649 675		649 675		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation probés ou remis en garantie * ☐)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	19 119		19 119		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	24 318		24 318	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	67 502		67 502	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	51 729		51 729		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	188 749		188 749		
	Charges constatées d'avance	VS	11 366		11 366		
	TOTAUX		VT	1 027 223	VU	1 012 459	VV 14 764
	REVENUS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	16 650		16 650		
	à plus d'1 an à l'origine	VH	246 922		80 115	166 807	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	462 946		462 946		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 724		27 724		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	182 626		182 626		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	154 083		154 083		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 296		2 296		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 230		2 230		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	180 876		180 876		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	1 276 354	VZ	1 109 547	166 807	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VI		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	80 460	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAGE Expert-comptable Janvier 2024

A & M CONCEPT
SASU au capital de 5 000,00 Euros
29 RUE DU BOIS GALON
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
811 128 784 R.C.S Créteil

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 11 JUIN 2024

Le 11 juin 2024,
à 12 heures,

Monsieur NOEL MICHEL, associé unique et gérant de la société **A & M CONCEPT**, s'est présenté au siège social, sur convocation du Président.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Monsieur Noel MICHEL, préside la séance en qualité de Président

Le Président constate que l'associé présent remplit les conditions de quorum et de majorité déterminés dans les statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associé Unique :

- le justificatif de la convocation régulière de l'associé unique ;
- la feuille de présence;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le texte des questions écrites adressées par l'associé unique dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associé unique ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Associé Unique sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Associé Unique est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Quitus donné au Président ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Poursuite de l'activité
- Rapport spécial du Président sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

Le Président donne lecture :

- Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Approbation des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;
- Quitus donné au Président ;

- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce ;

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Décision n° 1

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023** faisant ressortir **une perte** de **-418 134,03** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **242 711,42** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **-175 422,61** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **-175 422,61** Euros en totalité en report à nouveau.

L'associé unique constate que, du fait de la perte apparue au titre de l'exercice écoulé, le montant des capitaux propres est devenu inférieur à la moitié du capital social, et qu'il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248, al.1 du Code de commerce, de statuer en Assemblée Générale Extraordinaire, s'il y a lieu à dissolution anticipée ou non de la société, dans un délai de quatre mois à compter de la présente Assemblée.

Poursuite de l'activité

L'associé unique, après avoir pris connaissance de la situation financière de la société et des perspectives d'avenir présentées par le Président, décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la société.

L'associé unique décide ainsi de poursuivre l'activité de la société et charge le Président de :

- Prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer la situation financière de la société.
- Mettre en oeuvre un plan d'action destiné à reconstituer les capitaux propres dans le délai imparti par la loi.
- Suivre de près l'évolution de la situation financière et rendre compte régulièrement de l'avancement des mesures prises pour restaurer les capitaux propres.

L'associé unique reconnaît avoir été pleinement informé des risques encourus et des implications d'une telle décision, et accepte de poursuivre l'activité de la société dans ces conditions.

Décision n° 3

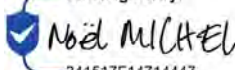
Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

L'Associé unique

DocuSigned by:

341517F14714447...